

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
Le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS
Conseil Départemental
Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DDEEES 134G Subvention à la fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH).

Mme Pauline VERON et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande de l'autoriser à verser une subvention de 10.000 euros à la fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH), N° SIMPA 20532, dossier 2015-07008 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à verser une subvention de 10 000 euros à la fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH) permettant d'assurer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes parisiens en situation de handicap.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO